

VILLE D'AUDUN-LE-TICHE

Moselle

Nombre des membres du Conseil Municipal élus : 29
Conseillers en fonction : 29
Conseillers présents :
Procuration :
Date de la convocation : 11/02/2015
Date d'affichage : 12/02/2015
Affichage du compte rendu : 19/02/2015

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 FEVRIER 2015

L'an deux mille quinze, le dix-huit du mois de février à 19 heures 00, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Lucien PIOVANO, Maire.

Etaient présent(e)s : Mmes – MM.

Lucien PIOVANO – René IACONE – Mireille DJEBAR – Bouzid DJEBAR – André PARTHENAY – Anna WELSCHER - Laurent MARCHESIN – Liliane MARASSE – Roger DESVAUX – Christian TONTONI – Mireille TERNET - Robert CIRE - Sylvane LE GOLVAN – Albertina DE ALMEIDA - Eric JACQUIN – Dallila RONDELLI - David FOSSATI - Laëtitia NEZI -- Raymond SCHWENKE – René FELICI – Gilbert MATARAZZO - Laurent BARTNIK – Viviane FATTORELLI

Etaient représenté(e)s : Mmes - M.

Françoise THON représentée par Mme Mireille DJEBAR

Christian ENGLER représenté par M. Laurent MARCHESIN

Sophie McEWAN-VIALLOON représentée par M. LE MAIRE

Régis NICLOUX représenté par M. René IACONE

Alizé BICHEL représentée par Mme Liliane MARASSE

Etait absente : Mme Halima HIM

Secrétaire de séance : Mme Laëtitia NEZI

ORDRE DU JOUR

1. APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 28 JANVIER 2015

2. C.C.P.H.V.A. – DELIBERATION RELATIVE A L'ENQUETE PUBLIQUE SUR LA
MAITRISE D'ŒUVRE ET D'ETUDE POUR LA RENATURATION DES COURS D'EAU
DU BASSIN VERSANT

3. TREMPLIN CHANTIERS – SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1 A LA CONVENTION
PARTENARIALE ANNEE 2014 SERVANT DE BASE POUR LA PERIODE DU 01/01
AU 28/02/2015

INFORMATIONS GENERALES

DIVERS

M. LE MAIRE ouvre la séance à 19h00, remercie les conseillers municipaux pour leur présence.

Après avoir procédé à l'appel des membres présents et constaté que le quorum était atteint, il passe, ensuite, à l'ordre du jour.

Mme Laëtitia NEZI est désignée secrétaire de séance.

(1)
APPROBATION DU COMPTE RENDU
DU 28/01/2015

M. LE MAIRE demande si des remarques sont à formuler par rapport au compte rendu du 28 janvier 2015.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Par 23 voix pour

**(MM. PIOVANO – IACONE - Mme DJEBAR – MM. DJEBAR –
PARTHENAY – Mme WELSCHER – M. MARCHESIN – Mme MARASSE –
MM. DESVAUX – TONTONI – Mme TERNET – M. CIRE - Mmes LE GOLVAN - DE ALMEIDA –
M. JACQUIN – Mme RONDELLI – M. FOSSATI - Mme NEZI - Mme THON représentée
par Mme DJEBAR – M. ENGLER représenté par M. MARCHESIN - Mme McEWAN-VIALLO
représentée par M. LE MAIRE – M. NICLOU représenté par M. IACONE - Alizé BICHEL
représentée par Mme Liliane MARASSE)**

Et

5 abstentions

(MM. SCHWENKE – FELICI – MATARAZZO – BARTNIK – Mme FATTORELLI)

- **ADOpte** le compte rendu du 28 janvier 2015.

(2)
C.C.P.H.V.A. – DELIBERATION RELATIVE A L'ENQUETE
PUBLIQUE SUR LA MAITRISE D'ŒUVRE ET D'ETUDE
POUR LA RENATURATION DES COURS D'EAU
DU BASSIN VERSANT

M. PARTHENAY présente, ensuite, la délibération suivante :

Monsieur Le Maire rappelle qu'une enquête sur la renaturation des cours d'eau du bassin versant de l'Alzette a été engagée par la CCPHVA du mardi 6 janvier au vendredi 6 février 2015.

Il indique que la Ville doit donner un avis sur les travaux prévus sur ces ruisseaux.

**Après avoir entendu M. LE MAIRE,
LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE**

- **EMET** un avis favorable au projet de renaturation des cours d'eau du bassin versant de l'Alzette engagé par la CCPHVA et soumis à enquête publique.
- **DONNE** tout pouvoir à Monsieur Le Maire pour exécution.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

(3)

**TREMP LIN CHANTIERS – SIGNATURE DE L'AVENANT N° 1
A LA CONVENTION PARTENARIALE ANNEE 2014 SERVANT
DE BASE POUR LA PERIODE DU 01/01 AU 28/02/2015**

M. LE MAIRE présente la délibération suivante :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de l'Association TREMP LIN CHANTIERS concernant la signature d'un avenant n° 1 à la convention partenariale année 2014 et servant de base pour la période du 1^{er} janvier au 28 février 2015, suivant les mêmes conditions et objectifs que ceux énoncés pour 2014.

**LE CONSEIL MUNICIPAL
A L'UNANIMITE**

- **AUTORISE** M. LE MAIRE à signer l'avenant n° 1 à la convention partenariale année 2014 et servant de base pour la période du 1^{er} janvier au 28 février 2015, suivant les mêmes conditions et objectifs que ceux énoncés pour 2014.
- **CHARGE** M. LE MAIRE de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

L'ordre du jour étant épuisé, M. LE MAIRE remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 19h55.



Le Maire,

M. Lucien PIOVANO